Jean-Baptiste André Godin à Gustave Gabry, 7 janvier 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gustave Gabry, 7 janvier 1882, 1882-01-07

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50639

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation2 p. (170r, 171v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction7 janvier 1882
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGabry, Gustave
Lieu de destination18, rue Royale, Quimper (Finistère)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50639?context=pdf

Description

RésuméGodin annonce à Gabry qu'il retient sa candidature pour occuper l'emploi [de direction de l'émaillerie] auquel il postulait. Il lui confirme qu'il percevra 350 F par mois et qu'il pourra être admis dans l'association du Familistère avec des délais raccourcis si ses services le justifient. Il lui rappelle qu'il s'est engagé à ne divulguer aucun des procédés d'émaillage de la fonte qui vont lui être confiés. Il lui demande d'entrer en fonction le plus tôt possible.
NotesGodin répond à la lettre de Gustave Gabry du 26 décembre 1881.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 21/02/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50639?context=pdf

170

Paris, 7 Janvier 81

Monsieur Gabry,

J'ai la satisfaction de vous informer que je vous admets à l'emploi pour lequel vous êtes venu vous offrir ici.

J'ai donc aujourd'hui à vous demander de me faire connaître à quelle époque vous pourriez entrer en fonctions?

Comme cela a été dit entre nous vous recevrez ici trois cent cinquante francs d'appointements par mois, et j'aurai à voir dans quelle mesure vos services pourront me permettre d'abréger les délais pour votre admission dans l'association, en qualité de membre jouissant des avantages que la société donne en vertu des appointements.

Vous avez compris que votre entrée dans l'établissement ne mettait pas en la nécessité de vous communiquer tous les procédés que depuis 33 ans, j'ai créés dans l'art d'émailler la fonte. C'est un acte de confiance en vous en échange duquel vous vous êtes engagé à prendre, envers l'association et moi, l'engagement d'honneur de ne faire en dehors aucun usage des procédés qui vous auront été communiqués ici, et de

Laroser, si l'association le jugeait utile, en dépôt à la caisse sociale les titres ou parts d'intérêt qui pourront nous échoir comme bénéfices dans l'association, sauf à en toucher régulièrement les revenus et dividendes.

Cet engagement pris par vous, vous pouvez considérer votre admission comme définitive et prendre vos mesures pour entrer en fonctions le plus tôt possible.

Veuillez agréer,

Monsieur, mes civilités parfaites —

Godin

Fichie